

Pourquoi une assurance voyages d'affaires est-elle importante?

Devoir d'assistance de l'employeuse/l'employeur

Dans le cadre de son devoir d'assistance, l'employeuse ou l'employeur doit prendre des mesures appropriées visant à protéger la santé de son personnel. Si une entreprise ne prend pas les dispositions nécessaires pour la couverture d'assurance et l'assistance de ses collaboratrices et collaborateurs pendant leurs voyages d'affaires, cela peut nuire à son image de marque, voire entraîner des demandes de réparation et de lourdes charges financières.

Protection du personnel et du capital humain

L'un des principaux risques pour les entreprises (en particulier pour les PME) réside dans le fait que le savoir et les relations d'affaires reposent sur les épaules d'un petit nombre de personnes clés. Celles-ci sont très souvent en voyages d'affaires et exposées quotidiennement aux risques d'accident ou de maladie. En cas d'urgence, elles ont besoin d'une assistance professionnelle.

Que coûte Corporate Travel Insurance^{CTI}?

La prime est calculée sur la base du volume des voyages d'affaires d'une entreprise. Veuillez nous contacter pour obtenir une offre sans engagement en envoyant un courriel à corporate@erv.ch, ou consultez notre site web www.erv.ch/cti.

Assurances complémentaires

Assurance complémentaire Workation pour FlexOffice à l'étranger

Offrez à vos collaboratrices et collaborateurs la couverture santé qu'il leur faut en cas de FlexOffice à l'étranger. Vous accomplissez ainsi également votre devoir d'assistance vis-à-vis de votre personnel.

Assurance complémentaire en cas d'annulation d'un rendez-vous par le partenaire commercial

En cas d'annulation d'un rendez-vous d'affaires par votre partenaire commercial, les frais d'annulation vous sont remboursés.

La présente brochure ne fait que résumer les prestations d'assurance. Elle ne comprend pas le texte intégral ni toutes les prises en charge, les conditions et les exclusions des contrats d'assurance proposés. Le contrat d'assurance proprement dit et les Conditions générales d'assurance (CGA) restent déterminants dans tous les cas.

L'assureur est Européenne Assurances Voyages ERV, succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, dont le siège est situé à Bâle, Suisse.

Européenne Assurances Voyages ERV

Case postale, 4002 Bâle
info@erv.ch, www.erv.ch

Membre de l'**ITIA** International
 Travel Insurance Alliance



Frais médicaux en dehors de la Suisse

Dans certains pays (p. ex. États-Unis, Canada, Australie, Japon), les frais médicaux et les frais d'hospitalisation peuvent être extrêmement élevés. Dans de tels cas, la couverture de l'assurance de base obligatoire ne suffit pas.

Problèmes et frais imprévus

Outre les accidents et les maladies, une annulation, un retard de vol ou la perte de bagages peut sensiblement influencer les coûts d'un voyage d'affaires et donc nuire à sa rentabilité.

Dommages à des véhicules loués

Les collaboratrices et collaborateurs en voyage d'affaires se voient souvent confrontés à des factures de franchise élevées en cas de dommages à des véhicules loués résultant d'événements casco ou de vol.

